



NOTE PREPARATOIRE

AU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'AFPA DU 24/01/2012

A la suite du Conseil d'Orientation du 13 décembre 2011, il a été convenu de transmettre aux membres, pour le 10 janvier 2012, les propositions de chacune des parties fondatrices de l'AFPA, concernant les axes stratégiques de l'Association.

L'objet de cette note est de faire connaître celles de la CGT représentée au conseil par Maryse DUMAS ;

1 - Fonder les axes stratégiques sur les missions d'intérêt général prévues par les statuts

La loi de 2005 positionne clairement l'AFPA dans le 1^{er} cercle du Service Public de l'Emploi (article L5311-2 du Code du travail).

Les nouveaux statuts explicitent ses missions à l'appui de quelques considérants fondamentaux :

...« Offrir à **chacun des chances égales** d'accéder au meilleur niveau de qualification, ce qui, compte tenu des inégalités de départ suppose une **différentiation des parcours**, donc de l'offre de formation. »...

...« Offrir à l'Etat aux régions, aux financeurs, à toutes les personnes en recherche d'une solution adaptée à leurs besoins, la possibilité de construire des **parcours de formation qui conduisent à la qualification** »...

... « faire cette offre en particulier **aux personnes les moins formées** qui, souvent, ont le plus de mal à entrer dans un processus de formation, **aux personnes les plus éloignées de l'emploi, à tous les demandeurs d'emploi, aux jeunes** qui sortent du système de formation initiale **sans qualification**, aux personnes qui veulent ou qui doivent effectuer **une reconversion professionnelle** et à toutes celles et ceux qui veulent accroître leurs compétences et leur niveau de qualification pour progresser dans leur parcours professionnel »...

« la qualité de la formation professionnelle de l'AFPA repose sur **sa gestion concertée avec l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux**, sur sa compétence acquise au long de l'histoire en ingénierie de formation et sur sa capacité d'adaptation aux mutations du système productif et aux évolutions de la société ».

... « L'ambition de l'AFPA est de contribuer à donner **sa pleine concrétisation** au principe selon lequel « la formation professionnelle tout au long de la vie est **une obligation nationale** », en conciliant le développement de la compétitivité de l'économie, le maintien du niveau de qualification et de l'employabilité ainsi que la recherche de la promotion sociale et du développement individuel ».

Ce sont ces aspects qui doivent constituer le centre de gravité des axes stratégiques, ce qui n'est pas le cas de ceux adoptés par la gouvernance précédente.

L'AFPA doit être l'acteur premier pour la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Elle doit redevenir garante de la prise en compte de l'ensemble des besoins de la personne. Pour cela, elle doit préserver une organisation centrée autour des usagers. Pour chaque salarié de l'AFPA, la préoccupation doit rester la personne dans ses besoins et ses spécificités.

2 – Tisser un lien privilégié avec Pôle emploi

Cela nous amène à proposer **que s'engage d'urgence une coopération entre l'AFPA et Pôle Emploi**, conforme à leur appartenance au 1^{er} cercle du Service Public de l'Emploi. Il s'agit de mettre en place des modalités de fonctionnement cohérentes et partagées, au service des demandeurs d'emplois, et pour leur faciliter l'accès à des parcours de formations personnalisés et qualifiants.

Un travail commun avec les missions locales qui ont en charge les « jeunes décrocheurs » serait également de nature à relever un défi majeur.

Pour permettre cette vision globale du parcours de formation tout au long de la vie, des outils et des ressources sont indispensables. Il s'agit d'assurer l'accès à la formation de chacune, chacun, sans discrimination et selon ses besoins et capacités.

Cela suppose la capacité à **mobiliser de nouveaux emplois d'accompagnement comme, par exemple, des psychologues, des éducateurs, des sociologues, et d'engager des coopérations** entre les différentes entités concernées. Le transfert des psychologues du travail à Pôle Emploi a réduit les moyens et le service à la seule prestation de formation, séparée de fait de l'orientation. Et pourtant, les expériences sur la reconversion et les transitions professionnelles avaient permis d'apprécier l'impact déterminant de la prise en charge globale des problématiques des personnes pour leur réussite. Il faut tisser de nouvelles synergies afin de ne pas perdre cet acquis déjà bien mis à mal dans les derniers mois, ce qui constitue un gâchis insupportable au regard de la gravité de la situation de l'emploi.

De même, **l'accès à la médecine du travail doit être préservé et le recours aux assistantes sociales ou à d'autres services sociaux mobilisables en tant que de besoin.**

L'AFPA, expérimentateur reconnu du contrat de transition professionnelle (CTP) doit **être un acteur du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et partie prenante de son pilotage.**

Concernant, l'hébergement, c'est un service qui pourrait être ouvert à d'autres publics sous réserve d'une garantie pour les stagiaires de l'AFPA, de sa gratuité et de sa gestion publique.

Dans le même souci de garantir l'égalité d'accès à la formation, une restauration à des tarifs restant modiques doit être préservée sur chaque site de formation.

3 – Promouvoir une efficacité économique et sociale de l'AFPA

L'implantation nationale de l'AFPA se traduit par une présence sur l'ensemble des territoires. Ce maillage de plus de 200 sites garantit une proximité tant pour les usagers que pour l'économie à l'échelle des bassins d'emploi.

Afin d'adapter au mieux ce réseau, nous proposons **l'analyse d'une empreinte au sol des plateaux techniques par rapport aux implantations industrielles et économiques et par rapport aux projets de développement.** Il s'agit de se projeter dans la durée (sur 10 ans) en cohérence avec de grands projets nationaux et régionaux. Par exemple, cela peut aboutir au maintien de plateformes momentanément peu ou pas rentables ou à enjeu stratégique (dans une logique de marché, tous les plateaux techniques fermeront les uns après les autres).

Il doit être mis fin au processus actuel de suppressions de titres et de fermetures de formation à portée nationale. Bien souvent, l'AFPA est seule à proposer ces formations répondant à de réels besoins d'entreprises sectoriels ou territoriaux.

Pour apprécier le niveau du service rendu aux usagers, nous proposons la définition et la mise en place de critères et d'indicateurs de l'utilité sociale de l'AFPA.

Nous proposons la **construction de coopérations avec les autres acteurs de la formation du service public (GRETA, CNAM, CRP,...).** En 1^{er} lieu, pour la mise en filières de promotion de personnes, conformément à l'article 1 de la loi de novembre 2009. Dans ce cadre, **des mutualisations de moyens techniques seront envisagées.**

L'AFPA est reconnue pour son expertise pédagogique. Ce patrimoine pédagogique est aujourd'hui remis en question. Pour assurer sa pérennisation et sa revitalisation, **le financement par l'Etat de l'ingénierie pédagogique doit garantir dans la durée notre expertise pour des adultes en formation professionnelle.** L'AFPA doit être prête à **engager des coopérations dans ce domaine, avec d'autres, comme les branches professionnelles, des entreprises, des collectivités territoriales,...**

La gestion des Titres professionnels a permis d'assurer la cohérence nationale et l'adaptation des formations aux besoins socio-économiques. **Il faut préserver et réactiver la dynamique d'adaptation à ces besoins par la politique du Titre.** C'est-à-dire, **en remobilisant les Commissions Professionnelles Consultatives avec les branches professionnelles.** Dans l'objectif de réindustrialisation de la France, la formation est incontournable et l'AFPA constitue un capital ressource avéré qu'il faut préserver (des plateaux techniques de très haut niveau sont menacés de démantèlement).

4 – Des financements conformes aux missions de l'AFPA

Ce n'est pas la nature ni la hauteur des financements qui doivent conditionner la géométrie de l'AFPA. **Les modalités de financement doivent être compatibles avec les missions de service public, en assurant continuité, pérennité, neutralité et égalité d'accès.** Comme d'autres composantes du service public de la formation, l'AFPA n'est pas un simple prestataire de services. **Elle doit redevenir, en coopération avec eux, un instrument des politiques publiques.**

La Communauté Européenne vient de simplifier la législation des SIEG : tous les services sociaux sont désormais exemptés de l'obligation de notification à la CE. Ainsi, les pouvoirs publics n'ont plus aucune excuse pour refuser à l'AFPA des financements pérennes conformes à ses missions.

Il faut également répondre à la demande des régions concernant la clarification et la sécurisation juridique des modalités de commandes publiques.

Sur tous ces aspects, le Conseil d'Orientation pourrait décider de la mise en place d'un groupe de travail en son sein.

5 – Développer l'AFPA et ses emplois

L'AFPA a besoins de moyens humains stabilisés, aussi bien pour retrouver une gestion efficace et mettre un terme à la désorganisation actuelle que pour conforter ses moyens et rendre un service de qualité aux usagers. En conséquence, il est impératif de **mettre fin au gel des embauches et de mettre en place un plan d'embauche d'urgence.**

Les formateurs de l'AFPA ont en commun des caractéristiques spécifiques qui sont les garantes de l'efficacité du dispositif de formation pour les publics concernés. Un formateur est un professionnel du métier pour lequel il forme (plus de 5 ans d'expérience exigés). Le

plus souvent, il a acquis une expertise professionnelle et se tourne vers la formation par vocation de la transmission de ses savoirs, savoirs faire et savoirs sociaux. Le recours accru à des intervenants précaires constitue une menace sur la qualité du service rendu et doit être limité à des situations ponctuelles et encadré par ces garants de la culture AFPA. C'est une exigence pour accueillir former et accompagner des publics déstabilisés. Il faut **mettre un coup d'arrêt au développement actuel de la précarité à l'AFPA.**

Un plan d'urgence organisationnel doit être mis en place pour **sortir de la segmentation des activités et reconstruire une chaîne de responsabilités qui corresponde aux besoins.**

Le recours intensif à des cabinets de consultants a dépossédé l'AFPA de la maîtrise de son développement et l'a précipitée dans une logique de table rase. L'AFPA possède en interne les ressources humaines et les compétences pour réussir son adaptation aux nouveaux enjeux et conditions de la formation professionnelle nationale. A ce titre, **l'encadrement doit retrouver son rôle et les cabinets de consultants rester cantonnés à leur rôle consultatif.**

6 – Une stratégie commerciale correspondant aux priorités énoncées ci-dessous

La stratégie commerciale de l'AFPA doit se concentrer sur ses publics et missions prioritaires, elle doit conforter les axes stratégiques. Il y aura donc lieu de réévaluer au regard de ce que le Conseil d'Orientation aura acté, les thèmes et cibles des campagnes commerciales.